

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
Arrondissement de NANCY
CANTON DU GRAND COURONNE
COMMUNE DE LAÎTRE-SOUS- AMANCE

COMMUNE DE LAÎTRE-SOUS-AMANCE

PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente mai, à vingt-heures, le Conseil Municipal de la Commune de Laître-sous-Amance, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 23 mai 2024, sous la présidence de M. Mickaël MEVELLEC, Maire.

Nombre de membres en

Exercice : 09

Présents : 07

Votants : 08

Date de convocation :

23/05/2024

Date d'envoi en Préfecture :

30/05/2024

Date d'affichage :

30/05/2024

Etaient présents : M. Mickaël MEVELLEC, Mme Sophie BONNEAU, M. Thomas LEJEUNE, Mme Véronique CROIX-LEGAT, M. Denis DEVENEY, Mme Jeanne-Marie MANONVILLER, M. Christian PIEDALLU

Etaient absents excusé(e)s : Messieurs Patrick FIORLETTA et René BATTISTIN

Pouvoirs : Monsieur Patrick FIORLETTA à M. Mickaël MEVELLEC

Invités : M. Christian SELLEN, correspondant de l'Est Républicain
Mme Prescylia GILLET, secrétaire de mairie

Les membres du Conseil ont choisi Mme Sophie BONNEAU comme secrétaire de séance, assistée de Mme GILLET Prescylia, secrétaire de mairie.

D-30052024 01 – Approbation du procès-verbal du 2 avril 2024

Monsieur le Maire invite les conseillers à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le 2 avril 2024 transmis par voie électronique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2024.

D-30052024 02 – Groupement de commande de travaux de voirie du département – MMD54

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune a signé en 2022 une convention de groupement de commande avec le Département de la Meurthe-et-Moselle concernant l'assistance à la gestion et à l'exploitation de la voirie et l'assistance technique en matière d'aménagement et d'urbanisme. Cette convention arrive à échéance au 31 décembre 2024.

De ce fait, MMD54 propose aux collectivités adhérentes d'accéder à un groupement de commande avec le Département pour la réalisation de travaux d'entretien de chaussées.

Ce marché concerne des travaux stricts de réfection de voiries et n'est pas destiné à réaliser d'autres d'aménagements (trottoirs, espaces publics, etc.)

L'accès à ce groupement s'effectue via une prestation proposée par l'Agence, facturée 110€ (132 € TTC). Celle-ci vient compléter l'offre plus globale d'assistance et de conseils de MMD 54 en matière de voirie : conseils en matière de gestion du domaine public, appui à la réalisation de travaux (pré diagnostic, aide au recrutement d'un maître d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage dans le suivi des travaux), aide à la réalisation d'études (en vue d'une gestion patrimoniale, de la réalisation de schéma de circulation), etc.

Ce groupement de commande permet aux collectivités de bénéficier de tarifs similaires à ceux des marchés départementaux mais également de simplifier leur démarche administrative de commande publique.

Cette année, le Département prévoit de renouveler ses marchés sur l'ensemble des territoires, rendant ainsi les groupements en cours caducs lorsque ceux-ci n'arrivaient pas toutefois déjà à échéance.

Après avoir pris connaissance du renouvellement de la prestation d'adhésion au groupement de commande de travaux de voirie proposée par MMD 54 en partenariat avec le Département,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de recourir à cette prestation pour un coût de 110 € HT (132 € TTC) et autorise le maire à signer la convention de groupement de commande avec le Département de Meurthe et Moselle.

D-30052024 03 – Aide à l'achat de récupérateur d'eau

La commune mène une politique volontariste en matière de transition écologique. Parmi les enjeux prioritaires, figure celui de s'adapter aux conséquences du changement climatique et de protéger les ressources naturelles.

Dans l'optique de garantir l'approvisionnement et la qualité de l'eau sur le territoire, la commune souhaite encourager les habitants à limiter leur consommation d'eau potable et à faire face aux épisodes répétitifs de sécheresse.

Aussi, la Municipalité souhaite proposer aux habitants une aide financière pour l'achat d'un récupérateur d'eau pluviale.

L'aide financière pour acheter un récupérateur d'eau de pluie est ouverte à toute personne physique majeure résidant à titre principal sur Laître-sous-Amance ayant acheté un récupérateur d'eau de pluie entre le 1^{er} mai 2024 et le 30 septembre 2024.

L'aide financière de la ville pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie s'élève à :

- 30 € pour un volume de stockage inférieur ou égal à 300 L
- 40 € entre 301 et 800 L. inclus
- 50 € pour un volume de plus de 800L

L'opération d'accompagnement à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie sera conduite sur l'année 2024 avec un budget maximum de 800 €. L'aide sera octroyée dans la limite des crédits disponibles.

Un bilan de l'opération sera effectué en fin d'année 2024 et sera présenté en Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'aide financière aux habitants pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie et décide d'affecter un budget de 800 € à cette action pour l'année 2024.

D-30052024 04 - Autorisation d'emplacement pour un bar

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune a été sollicité à l'automne dernier pour savoir si nous étions intéressés par l'installation d'un bar à vin ambulant dans notre village une à deux fois par mois.

L'ouverture du bar à vin ambulant « le vin en Poupe » est prévue début juin. Celui-ci est gérée par Mme MADRE et Mme MICHEL. Elles sont titulaires d'une licence de 3^{ème} catégorie correspondant aux vins doux naturels autres que ceux du 2^{ème} groupe, les vins de liqueur, les apéritifs à base de vinet les liqueurs ne titrant pas plus de 18° d'alcool pur. Elles s'installeront vers 16h30. La vente d'alcool sera autorisée de 18h00 à 21h30.

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'autoriser les gérantes à s'installer un mercredi par mois sur la Place Coty, aux dates suivantes : 12 juin, 10 juillet, 14 août, 11 septembre, 9 octobre et le 13 novembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le bar à vin ambulant « le Vin en Poupe » à s'installer sur la commune aux dates citées ci-dessus.

Informations et agenda :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une campagne de capture de chats errants est prévue le lundi 8, mardi 9, mercredi 10, lundi 15, mardi 16 et mercredi 17 juillet 2024. Une diffusion sera prévue sur Panneau Pocket et dans les boîtes aux lettres.

Monsieur le Maire indique que les travaux effectués par l'agent technique et M. DEVENEY dans l'ancienne école a permis de réduire le budget prévisionnel du lot 1. De ce fait, le Maire propose d'octroyer une prime à l'agent technique. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide une prime de 250 € sous forme de carte cadeau.

Monsieur le Maire indique que le recensement de la population est prévu du 16 janvier au 15 février 2025. Pour cela, un coordonnateur communal doit être nommé par arrêté. Après en avoir délibéré, le coordonnateur communal sera la secrétaire de mairie, Mme GILLET.

Monsieur le Maire indique que les attestations de domicile pour le changement de numéro pour chaque habitation du village seront distribuées lors de deux permanences, à savoir le samedi 29 juin et le samedi 6 juillet de 10h à 12h.

De plus, deux autres permanences sont prévues pour la distribution des plaques de numéro, le samedi 20 et le samedi 27 juillet de 10h à 12h.

Ecole (SIS) : Monsieur le Maire informe que lors du dernier Conseil Syndical du mois d'avril, les membres du SIS ont voté pour la suppression d'un poste d'ATSEM, compte tenu des effectifs prévisionnels fournir et de la nécessité d'équilibrer le budget 2024. Suite à cela, les parents d'élèves élus ont sollicité les élus décisionnaires des 4 communes (Amance, Laître, Agincourt et Dommartin) pour qu'ils se rétractent et pour convenir d'une réunion via une lettre ouverte en précisant qu'à la rentrée scolaire 2024-2025, l'effectifs des enfants scolarisés en maternelle augmentent finalement de 25% (48 enfants contre 37 enfants cette année). A savoir qu'une pétition en ligne a été lancé ces mêmes parents d'élèves afin de mettre la pression. Une réunion de concertation entre élus du SIS va être organisée d'ici 4-5 jours pour rediscuter de ce sujet et faire une proposition raisonnée.

Point travaux médiathèque/tiers-lieu : Monsieur le Maire indique que le chantier de réhabilitation de l'ancienne école a dû encore être décalé de quelques semaines. La réunion de chantier du 16 mai a été reportée au 5 juin à 14h00. Monsieur LEJEUNE représentera la commune, peut être assisté de M. DEVENEY et M. PIEDALLU.

Tour des commissions :

Action sociale : Madame MANONVILLER informe que les membres du Cercle St Laurent ont pris la décision de créer une association avec un président et un trésorier. Côté activités, le Cercle St Laurent a visité jeudi dernier les installations de l'apiculteur du Rucher de la Bouzule. Les membres, en partenariat avec la commune ont également organisé une collecte de dons au profit des resto du cœur. Cette collecte a été fructueuse : 725 kg dont 663 kg de vêtements et des produits alimentaires et d'hygiène pour adultes et enfants et des jeux et jouets.

Mme MANONVILLER indique aussi que le Cercle St Laurent souhaite proposer une fois par semaine aux habitants, à partir de mi-juin, un dépôt de pain, en partenariat avec le nouveau gérant de la boulangerie « La Campussienne » à Champenoux et une livraison de paniers de légumes en collaboration avec l'association LORTIE.

Par ailleurs, M. le Maire indique que l'aide sociale au départ en vacances (enfants et seniors) est renouvelée pour cette année 2024.

Embellissement/espaces verts : Madame CROIX-LEGAT indique que l'aire du Priolé a été désherbée avec Mme BONNEAU et l'agent technique. Mme BONNEAU indique que celui-ci est malheureusement rempli de déjections canines. Il est demandé par plusieurs élus que l'aire du Priolé soit interdite aux chiens par arrêté, avec pose de panneaux aux entrées. Des ressorts sur les deux portes seront aussi installés pour éviter que les chiens errants s'y rendent.

Qualité de vie : Monsieur FIORLETTA indique que la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants du 20 avril a réuni 3 familles (sur les 7 invités). De plus, Monsieur le Maire informe les élus que deux baptêmes républicains et un mariage a eu lieu le 18 mai dernier.

Environnement/mobilité : Monsieur PIEDALLU indique qu'une réunion a eu lieu à la Communauté de Communes sur le schéma directeur de voies douces. Celui-ci stipule désormais la liaison entre le centre de notre village et la voie verte en passant par le cimetière et le point tri. Il sera voté en juin prochain lors du prochain Conseil Communautaire.

Communication : Madame BONNEAU informe que le bulletin municipal n°8 est presque finalisé et sera distribué fin juin aux administrés.

Les prochains conseils municipaux sont prévus le 2 juillet à 20h00 (réunion d'équipe à 19h30, à confirmer).

La séance a été clôturée à 23h00.

**Le Maire,
Mickaël MEVELLEC**

**Le secrétaire de séance,
Sophie BONNEAU**